



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».  
*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

### **ASSEMBLEE GENERALE DU CAPUI – 06 Mars 2021 : 18h00**

#### **Procès-Verbal**

Nombre de participants : 13 (dont 12 adhérents) en début de réunion. 3 personnes se connecteront en cours de réunion.

**A 18h10, début de la réunion : le décompte des participants et des procurations est réalisé afin de vérifier le corum de cette Assemblée Générale : 31 personnes sont présentes ou représentées. 85 personnes sont adhérentes, à jour de leur cotisation annuelle.**

**Le Corum (25% des adhérents présent lors de l'AG) est donc atteint.**

**Présentation du Rapport Financier par F. Roux, président du Capui (voir document joint)**

**Résolution 1 : Proposition d'adoption du Rapport financier**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Présentation du Rapport Moral par F. Roux, président du Capui (voir document joint)**

**Résolution 2 : Proposition d'adoption du Rapport moral**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Proposition de maintenir la cotisation au CAPUI, à 10 €**

**Résolution 3 : Vote sur maintien de la cotisation à 10€**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Les administrateurs actuels, François Roux, Sonia de Assuncao, Claude Zucchi, Marianne Pelissier, Elisabeth Novelli, Sébastien Dupont, Matthieu Bied Charreton, se représentent.**



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

### **Résolution 4 : Vote sur le renouvellement des administrateurs actuels**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Appel à candidature pour de nouveaux administrateurs : 2 personnes proposent de rejoindre le conseil d'administration : Olivier Holland, François Guynot Deboismenu**

### **Résolution 5 : Vote sur la candidature d'Olivier Holland et François Guynot Deboismenu**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Les questions ayant été épuisées, la fin de l'Assemblée Générale du CAPUI est donc décidée.**

**18h50, fin de la réunion.**

Herblay S/Seine, le 6 mars 2021

Signature de F. Roux,

Président du CAPUI

Signature de C. Zucchi

Secrétaire du CAPUI

Pièce jointe : Présentation faite en séance